

## Liste des documents à fournir à l'appui d'une demande de carte de séjour pluriannuelle « Passeport talent » mention « Jeune diplômé salarié »

Article L. 421 – 9 du CESEDA

[Arrêté du 4 mai 2022](#)

**Cette liste vous est délivrée à titre indicatif.** Prenez soin de vous rapprocher de l'autorité consulaire, diplomatique ou préfectorale en charge du traitement de votre dossier afin d'obtenir la liste des pièces requises adaptée à l'objet du séjour et votre situation personnelle.

**Bon à savoir :** les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel. Le cas échéant, consultez la [liste des traducteurs assermentés](#).

### A l'étranger – Demande de visa de long séjour « Passeport talent » mention « Jeune diplômé salarié »

- le [formulaire de demande de visa de long séjour \(CERFA n°14571\\*05\)](#) daté dûment complété et signé ;
- récépissé France-Visas ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- le formulaire [CERFA n°15614\\*04](#) reprenant les éléments du contrat de travail ;
- un contrat de travail à durée indéterminée ou un contrat d'une durée déterminée de 3 mois minimum avec un employeur établi en France mentionnant une rémunération au moins égale à 2 fois le montant du [Smic](#), soit 41 022,72 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- la copie du diplôme au moins équivalent au grade de master ;
- le certificat de détachement sécurité sociale ou l'attestation sur l'honneur de demande d'immatriculation à la sécurité sociale française ;
- une lettre détaillant les fonctions exercées et l'objet de la mission à effectuer.
- selon le cas, un extrait à jour K bis de l'employeur, s'il s'agit d'une personne morale, ou un extrait à jour K ou une carte d'artisan, s'il s'agit d'une personne physique ;
- l'attestation de versement des cotisations et contributions sociales et le cas échéant à la caisse des congés payés lorsque l'employeur accueillant l'étranger est soumis à cette obligation ;
- les documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste considéré ;
- le cas échéant, le mandat autorisant une personne morale ou privée établie en France à accomplir les démarches administratives en son nom et pour son compte.

### En France – Demande de titre de séjour « Passeport talent » mention « Jeune diplômé salarié »

- Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou, à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.) ;
- visa de long séjour, VLS-TS ou une carte de séjour en cours de validité ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location de moins de six mois, quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation ;
  - en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour.
- 
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
  - si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie : déclaration sur l'honneur de non-polygamie en France ;
  - justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre ;
  - attestation employeur reprenant les éléments du contrat de travail que vous trouverez sur le [site internet dédié](#) à la demande de titre de séjour ;
  - un contrat de travail à durée indéterminée ou un contrat d'une durée déterminée de 3 mois minimum avec un employeur établi en France mentionnant une rémunération au moins égale à 2 fois le montant du Smic, soit 41 022,72 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
  - la copie du diplôme équivalent au grade de master ;
  - le certificat de détachement sécurité sociale ou l'attestation sur l'honneur de demande d'immatriculation à la sécurité sociale française ;
  - une lettre détaillant les fonctions exercées et l'objet de la mission à effectuer .
  - selon le cas, un extrait à jour K bis de l'employeur, s'il s'agit d'une personne morale, ou un extrait à jour K ou une carte d'artisan, s'il s'agit d'une personne physique ;
  - l'attestation de versement des cotisations et contributions sociales et le cas échéant à la caisse des congés payés lorsque l'employeur accueillant l'étranger est soumis à cette obligation ;
  - les documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste considéré ;
  - le cas échéant, le mandat autorisant une personne morale ou privée établie en France à accomplir les démarches administratives en son nom et pour son compte.